

*Là où je vis, j'agis !*

**Réunion du jeudi 19 octobre 2017**

**Compte-rendu**

**Renseignements :** service vie des quartiers – Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville – 81023 Albi cedex 9  
05 63 49 11 23 – [conseilsdequartier@mairie-albi.fr](mailto:conseilsdequartier@mairie-albi.fr) – [www.mairie-albi.fr](http://www.mairie-albi.fr)

La maison de quartier de Rayssac a accueilli la cinquième réunion du conseil de quartier de Veyrières – Rayssac – Ranteil.

Assistaient à cette réunion de travail :

***Les élus du conseil municipal,***

Laurence Pujol, maire-adjoint déléguée aux solidarités et à la démocratie participative,  
Bruno Lailheugue, conseiller municipal délégué au quartier de Veyrières-Rayssac-Ranteil,

***Les membres de la société civile et représentants institutionnels,***

**Étaient présents :**

Jérôme AMIARD  
Marie-Jeanne ANDRIEU  
Serge BARDY  
Françoise BOLZINGER  
Gérard BOLZINGER  
Nathalie BORGHESE  
Daniel CAHEN  
Claire CARDO  
Denis CIAVARELLA  
Philippe DE CAGNY  
Michel DOUMERC  
Monique FRAGOAS  
Monique HUBERT  
Damien LAGRANGE  
Jean-Pierre LEROY  
Benyounés MAHI  
Geneviève MOLINIER  
Blandine PHILIPPE  
Michelle VILLENEUVE  
Gisèle VILLOT

Alain FLAMENT  
Claude FONTAINE  
Olivia GERMAIN  
Elise GERAUD  
Zina KORICHI-CHASSIN  
Pascale LARBRE  
Yolande LARTIGUE  
Olatz LEKAROZ  
Alain MENNEBEUF  
Jean-Claude PLANES  
Martine PLANES  
Georges PUY  
Fabien RANGUIN  
Emma RIZNAR  
Laura ROSSIGNOL  
Isabelle ROUSSALY  
Alain SCARPA  
Anne SERRANO  
Aline SNIEG  
Rémi STEFANI  
Achille TARRICONE  
Claude VIDAL  
Annie YVETOT  
Mohamed ZELLAMA,

**Étaient excusés :**

Naïma MARENGO, adjointe au maire déléguée à la Culture  
Fabien LACOSTE, élu de l'opposition  
Daniel AUBERGER  
Pierre BAUGUIL  
Gérard BLANC  
Guy BLANC  
Cynthia BOYER  
Chantal BUSCAYRET  
Bernard BUSCAYRET

Animée par Bruno Lailheugue, conseiller municipal délégué au quartier de Veyrières-Rayssac-Ranteil et Laurence Pujol, adjointe au maire déléguée aux solidarités et à la démocratie participative, cette réunion de travail était l'occasion de réunir pour la cinquième fois les conseillers du quartier.

## **L'actualité des 12 conseils de quartier albigeois et des conseils citoyens**

En introduction, Laurence Pujol souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers et rappelle l'esprit et les principes de fonctionnement des conseils de quartier.

Elle rappelle également que les conseillers citoyens sont membres de droit du conseil de quartier.

Elle revient sur l'organisation des deux rendez-vous thématiques proposés les 13 mai et 24 juin derniers à l'ensemble des conseillers de quartier albigeois, respectivement sur les thèmes « attractivité / promotion territoriale » et « espaces naturels et agriculture urbaine ».

Ces rendez-vous qui ont remporté un vif succès (environ 200 participants) ont ainsi permis d'évoquer des sujets transversaux aux différents quartiers intéressant les Albigeois.

Elle présente le calendrier prévisionnel des démarches de démocratie participative en 2018 et spécifie que plusieurs rendez-vous ponctueront l'année :

- la 6ème série de conseils de quartier au printemps
- 5 réunions publiques par grands secteurs à l'automne
- possibilité d'un rendez-vous thématique complémentaire pour les conseillers de quartier (à définir).

Elle évoque également la nécessité pour les conseillers de communiquer au service Vie des Quartiers, Citoyenneté, Jeunesse, leur adresse électronique dans le cadre de la modernisation des démarches de démocratie participative. En effet, l'équipe municipale souhaite pouvoir partager en temps réel des informations sur la vie municipale et l'actualité des 12 quartiers avec les conseillers (informations travaux, animations, ...).

Bruno Lailheugue rappelle qu'il est possible de s'inscrire à tout moment au conseil de quartier et qu'il tient ses permanences de proximité:

**le 2ème mercredi du mois de 11h à 12h à l'Espace Adèle et le 4ème samedi du mois de 14h à 15h à la maison de quartier de Rayssac.**

Laurence Pujol informe les conseillers que le bailleur Tarn Habitat a été convié à participer à cette réunion du conseil de quartier afin d'aborder les chantiers en cours ou prévus sur le quartier comme la requalification des espaces collectifs de Rayssac ou celle des abords des immeubles de l'avenue Mistral à Veyrières.

Néanmoins, considérant les discussions nationales autour de la question du logement social entre l'État et les bailleurs liées au projet de loi de finances 2018, les représentants de Tarn Habitat ont préféré par souci de neutralité ne pas intervenir lors du conseil de quartier.

## **Préoccupation de vie quotidienne et informations générales**

### Gestion de la tonte des espaces verts :

Laurence Pujol présente ensuite l'organisation de tontes différenciées des espaces verts de la ville en réponse aux questions exprimées durant l'été par plusieurs habitants :

Elle explique que sur certains espaces publics, dont la plaine de la Mouline ou la base de loisirs de Pratgraussals, les prairies ne sont que partiellement fauchées... cette pratique est un choix de gestion. Le fauchage tardif est une technique qui permet de préserver la richesse spécifique du milieu et d'accroître sa biodiversité. La période de fauche, retardée à la fin de l'été permet la pleine expression des potentialités du milieu, que ce soit la faune ou la flore. La fauche tardive qui est intéressante du point de vue paysager, offre une ambiance agréable, colorée et vivante en plus de favoriser une multitude d'insectes, d'oiseaux et de micromammifères associés à cette flore.

En effet, en laissant la nature se développer à son grès, les herbes et les fleurs sauvages pousser plus librement, de nombreux insectes devenus rares, comme les papillons ou les abeilles, font leur retour ce qui attire naturellement les prédateurs que sont les oiseaux. Ces derniers trouvent de plus dans ces zones sauvages un refuge idéal. La chaîne alimentaire est ainsi restaurée et la nature reprend ses droits.

Elle rappelle également que la gestion différenciée consiste à soigner et entretenir de manière plus ou moins régulière les espaces verts, en fonction de l'utilisation qui en est faite. Les endroits très fréquentés par le public, comme les parcs et jardins, bénéficient d'une attention toute particulière pour le plaisir et le confort de tous tandis que les espaces plus « sauvages » ou plus retirés, comme l'échappée verte sont volontairement moins entretenus (sans négliger la sécurité et le confort des promeneurs), la priorité étant ici accordée à la flore et, par voie de conséquence, à la faune.

### Moustique tigre :

Bruno Lailheugue répond ensuite aux préoccupations exprimées durant l'été, au sujet de la présence du moustique tigre sur le territoire albigeois.

Il explique qu'en Occitanie, une surveillance du moustique tigre est mise en place chaque année par l'Agence régionale de Santé du 1er mai au 30 novembre conformément au plan d'anti-dissémination de la dengue et du chikungunya.

Il informe les conseillers qu'Albi est sous surveillance et que ce dispositif repose sur :

- La surveillance des populations de moustiques (surveillance entomologique),
- La surveillance des cas humains (surveillance épidémiologique) basée sur un système de signalement accéléré à l'Agence régionale de santé (ARS) des cas suspects de dengue, de chikungunya et de Zika.

Le moustique se développe en quatre étapes : œuf, larve, nymphe et adulte. Les larves de moustiques ont besoin d'eau stagnante pour se développer. De plus, tous les moustiques n'occupent pas la même niche écologique. Le moustique « tigre » est fortement affilié à l'homme et il vit au plus près de chez nous car il se déplace peu.

Le moustique qui vous pique est né chez vous et qu'il se développe dans de petites quantités d'eau : des soucoupes de pots de fleurs, des vases et tout récipient contenant de l'eau.

Il rappelle donc que pour éliminer les larves de moustiques il faut :

- Supprimer les endroits où l'eau peut stagner (petits détritrus, pneus usagés, encombrants ou déchets verts)
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement gouttières, regards, caniveaux et drainages.
- Couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons d'eau, citernes, bassins, ...
- Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, supprimer les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.

Il informe les conseillers que des campagnes annuelles de démoustication sont effectuées annuellement sur le domaine public par une entreprise mandatée par la C2A pour assurer un traitement anti-larvaire sur les avaloirs et les égouts.

Si recrudescence locale, ne pas hésiter à se rapprocher du service hygiène de la C2A (<http://www.grand-albigeois.fr/236-hygiene-et-sante-publique.htm>; 05 63 76 05 97).

Il explique également que La C2A n'ayant plus la possibilité de pulvériser sur les végétations afin d'éliminer le moustique adulte, le département et la préfecture, habilités à le faire, peuvent intervenir si des signalements sont recensés. Aussi, elle invite les conseillers à signaler leur présence sur [www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr)

Service WiFi municipal :

Dans un autre registre, Laurence Pujol annonce que la Ville a lancé un nouveau service du WIFI gratuit à destination des Albigeois et des visiteurs sur 3 zones : le jardin national, la place Sainte-Cécile et le Stadium. Il fonctionne tous les jours de 7h à 23h grâce aux deux bornes relais installées sur ces sites. La ville prévoit de développer ce service en 2018 place Lapérouse et des Cordeliers.

Certains conseillers souhaiteraient que ce service soit étendu dans les quartiers.

Bruno Lailheugue répond que la collectivité se doit de respecter les règles de concurrence par rapport aux opérateurs privés, elle ne peut développer ce service en tout point de son territoire ; seuls certains secteurs géographiques dans un cadre limité peuvent être desservis.

## **Actualités du quartier Veyrières – Rayssac – Ranteil :**

Concernant l'actualité du quartier, Laurence Pujol et Bruno Lailheugue font le point sur les différents travaux de voirie réalisés:

- Rue Molière : Réfection complète de la chaussée en enduits superficiels pour un montant de 6000 euros.
- Rue Honoré Cuq : Réfection complète de la chaussée en enduits superficiels pour un montant de 1000 euros.
- Avenue Maréchal Juin (entre la rue Molière et l'avenue Franchet d'Esperey) : réfection du revêtement des trottoirs dont l'inauguration a eu lieu le 19 juillet dernier. (Coût : 91 600 euros)

- Avenue Frédéric Mistral (section Franchet d'Esperey - Charcot) : Bruno Lailheugue informe les conseillers qu'une réunion de présentation des travaux a été faite la veille à l'intention des riverains impactés et qu'il a rencontré les associations du quartier dans le même objectif. Les travaux porteront dans un premier temps sur les réseaux d'assainissement et débiteront début novembre et pour une durée de 6 semaines. La circulation se fera :
  - *Dans le sens Carlus vers Albi*, la déviation se fera par l'avenue Franchet d'Esperey - avenue Foch - avenue Gambetta
  - *Dans le sens Puygouzon vers Albi*, la déviation se fera par l'avenue F. Mistral - la rue Charcot - l'avenue Franchet d'Esperey
  - Les riverains de l'avenue Mistral et les riverains de la rue Prosper Masson pourront toujours accéder à leur domicile, soit depuis l'avenue Franchet d'Esperey, soit depuis l'avenue Gambetta, en fonction du positionnement de la zone de travaux.

Laurence Pujol et Bruno Lailheugue souhaitent ensuite donner des précisions sur le report du projet de création du ponton de Mézard Ranteil pour des raisons de sécurité.

Ils indiquent que la réalisation du projet en l'état actuel du chemin contribuerait à augmenter les flux de fréquentation piétonne sur un secteur qui n'est pas aménagé en configuration urbaine (absence de bas-côté, circulation des piétons sur la chaussée...).

Ainsi, il semble préférable d'attendre afin que la réalisation de cette ouvrage puisse être couplée avec la réfection / sécurisation du chemin de Mézard.

Les conseillers approuvent cette position de prudence.

Bruno Lailheugue annonce également une action qui va prochainement être mise en œuvre sur le quartier dans le domaine du rapport à la sécurité quotidienne.

Il donne la parole au directeur du pôle vie des quartiers-citoyenneté-jeunesse, coordonnateur du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville d'Albi.

Anthony Piaser explique ainsi que la ville d'Albi a installé son conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) en juillet 2014. Cette instance présidée par le maire, réunit dans un cadre juridique encadré par la loi, l'ensemble des acteurs locaux concernés (services de la ville, de l'État, police, Education nationale, Département, bailleur social, Caf...) pour décliner à l'échelle locale des actions collaboratives en réponse aux situations et problématiques identifiées et dans le respect des priorités nationales :

- lutte contre la délinquance des jeunes,
- prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales
- préservation de la tranquillité publique

Une stratégie territoriale 2017-2019 a été établie et permet de décliner un plan d'actions annuel sous une forme collaborative, dans le respect des compétences et prérogatives des partenaires associés.

Le coordonnateur du CLSPD indique qu'une instance de travail spécifique traite des questions de prévention et de sécurité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ainsi, dans le cadre d'un appel à projet national visant au rapprochement entre forces de sécurité de l'État et population, l'association locale ARGIOPA, présidée par un commandant de la police nationale d'Albi se propose de diffuser un questionnaire à tous les habitants des quartiers prioritaires dont Veyrières-Rayssac.

Considérant que la sécurité est bien l'affaire de tous, cette démarche innovante à vocation à permettre à chacun de donner son sentiment, d'exprimer son ressenti en matière de sécurité quotidienne, et de formuler des propositions d'amélioration.

Ce questionnaire sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres avant les fêtes de fin d'année et les conseillers sont invités à le renseigner et à en parler autour d'eux.

Les conseillers saluent ce type d'initiative considérant que chacun peut être source de propositions et d'idées intéressantes pour contribuer à la prévention et à l'amélioration des conditions de sécurité collectives.

Bruno Lailheugue évoque ensuite les permanences de services publics de proximité qui ont lieu dans le quartier :

- *maison de quartier de Ranteil* : mercredi matin depuis avril 2017.

A ce jour, 28 usagers reçus et 32 demandes traitées.

- *maison de quartier de Rayssac* : mardi matin depuis janvier 2017.

A ce jour, 163 usagers reçus et 185 demandes traitées.

> Ces permanences proposent divers services : espace de convivialité, CNI passeport, élection, tri sélectif, recueil des demandes de vie quotidienne, demande association, aide aux démarches administratives...

## **Un travail de réflexion par groupes**

Deux groupes de travail sont constitués :

- Aménagements et déplacements de proximité
- Dynamisation sociale et vivre ensemble

Un volontaire par groupe est invité à assurer le rôle de secrétaire de séance afin de rendre compte des échanges : Daniel Cahen pour le groupe « aménagements et déplacements de proximité » et Michèle Villeneuve pour le groupe « Dynamisation sociale et vivre ensemble ».

## **L'état des réflexions du conseil de quartier**


L'état des échanges et des réflexions sur les sujets abordés lors de cette réunion du conseil est retranscrit, par groupe projet, dans les tableaux ci-après.







**Dynamisation sociale et vivre ensemble**

<b>Sujets / propositions</b>	<b>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</b>
<p><b>-Point sur les actions du Contrat de Ville &gt;&gt;&gt;&gt;&gt;&gt;&gt;&gt;&gt;</b></p>  <p><b>Visite du jardin solidaire de l'association Sève et Terre avec les conseillers de quartier albigeois le 24 juin 2017</b></p>	<p>Le chef de projet du contrat de ville fait un rappel au sujet de la loi de février 2014 portant sur la refonte de la politique de la ville et indique qu'il existe un contrat de ville de l'Albigeois signé le 15 juillet 2015 pour les trois quartiers prioritaires d'Albi, Veyrières-Rayssac, Cantepau et Lapanouse-St Martin.</p> <p>Il explique que les objectifs de ce dispositif est bien de réduire les écarts entre les quartiers prioritaires de la ville qui regroupent les plus grandes fragilités sociales et économiques et les autres quartiers et d'améliorer le cadre et la qualité de vie collectifs des habitants.</p> <p>Le contrat de ville de L'Albigeois repose sur trois piliers qui constituent les axes prioritaires d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la cohésion sociale et la réussite éducative,</li> <li>- le renouvellement urbain et le cadre de vie</li> <li>- l'emploi, l'insertion et le développement économique</li> </ul> <p>Un des enjeux essentiels de cette nouvelle génération des contrats de ville est la participation des habitants avec la constitution notamment des conseils citoyens qui sont, à Albi, membres de droit des conseils de quartier.</p> <p>Il rappelle qu'au cours de l'année 2017, 3 actions du contrat de ville ont été menées en faveur du quartier de Rayssac-Veyrières. En effet, deux actions linguistiques à visée d'insertion sociale et professionnelle avec Aralia et le centre social Adèle ont été mises en oeuvre ainsi qu'une action centrée sur l'amélioration du cadre de vie avec l'association Sève et Terre et le jardin solidaire.</p>





En plus des activités de pleine journée, ont eu lieu également deux nocturnes sur Rayssac et Lapanouse et une sur Cantepau.

Les activités proposées cette année à Rayssac étaient diverses pour s'adapter à tous les goûts: arts du cirque, basket, escalade, skateboard...

Parallèlement, le service jeunesse de la ville a proposé comme chaque été un programme d'activités, de séjours et de sortie à l'attention des jeunes.

Le bilan de ces animations est présenté aux conseillers. Ils sont informés des grandes sorties proposées aux jeunes cet été : Championnat de France d'athlétisme, Walibi, Kayak, Cap découverte, voile et paddle à Gruissan, équitation, Aqualand, canyoning.

Ces activités ont réuni 214 jeunes Albigeois âgés entre 10 et 15 ans.

Les conseillers sont également informés d'un nouveau dispositif mis en place par la ville en 2017 pour permettre aux jeunes entre 16 et 18 ans d'avoir une première expérience professionnelle et de s'impliquer dans la vie de la cité: le dispositif « *Jeunes citoyens* ».

Il permet aux jeunes de travailler sur une courte mission au service de la collectivité (participation à l'organisation des villages sports-vacances, intervention sur la logistique de Pause-Guitare ou d'Urban Festival...). Ainsi, 7 jeunes de Cantepau, 3 jeunes de Lapanouse et 1 jeune de Rayssac ont pu notamment en bénéficier.

Pendant 3 jours ils ont effectué, pour le compte de la collectivité, des missions de 5h rémunérée 30 euros/mission. Cela permet aux jeunes Albigeois de s'impliquer dans la vie collective de la cité, de s'intéresser aux grands événements de la ville...



**Retrouvez l'actualité des conseils de quartier albigeois sur le site de la Ville d'Albi**

[www.mairie-albi.fr](http://www.mairie-albi.fr)

**Renseignements** : service vie des quartiers – Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville  
81023 Albi cedex 9

Tél : 05 63 49 11 23

[conseilsdequartier@mairie-albi.fr](mailto:conseilsdequartier@mairie-albi.fr)